

et les transfère au ministère des Travaux publics. D'autres points sont actuellement à l'étude. Comme mon honorable ami le sait, nous avons un nouveau ministre et un nouveau sous-ministre des Travaux publics. Pour l'instant on juge que le nouveau ministre devrait avoir un peu plus de temps pour se familiariser avec le fonctionnement de son ministère avant qu'on ne fasse de changements importants d'attributions. Que mon honorable ami soit persuadé que le Gouvernement tient beaucoup à donner suite au vœu exprimé par le comité du Sénat; c'est justement le but vers lequel nous marchons.

M. Green: Envisage-t-on d'amener ces autres ministères à évacuer le domaine des travaux publics?

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. le président: A l'ordre. Je ne crois pas devoir permettre que cette discussion se poursuive. Le ministre a répondu à la question de l'honorable député en ce qui concerne l'article n° 7. Je ne crois pas qu'il faille permettre une discussion générale sur autre chose.

M. Green: J'ai fini, monsieur le président.

M. Nicholson: Le ministre peut-il dire au comité de quels crédits, environ, on va disposer? Aux termes du paragraphe 2 le ministre peut collaborer avec les provinces et les municipalités dans la mise à exécution de tout programme de conservation ou de mise en valeur entrepris aux termes du paragraphe 1. J'ai reçu ce matin un télégramme de la Chambre de commerce de Flin-Flon qui signale que plusieurs entreprises importantes sont en marche dans cette région. Je crois comprendre que mardi prochain le ministre doit se rencontrer avec le ministre de la Voirie de la Saskatchewan. Je me demande si le ministre ou le ministre des Finances peut nous donner une idée de la situation financière du nouveau ministère une fois que celui-ci sera formé; quelle va être la générosité du Trésor du point de vue des avances qu'il va consentir pour donner suite aux dispositions, par exemple, du paragraphe 2?

L'hon. M. Lesage: Je ne crois pas que ce soit la ligne de conduite d'aucun ministère, ni du Gouvernement lui-même, de donner des chiffres sur les crédits avant que ceux-ci soient soumis à la Chambre. C'est avec plaisir que je parlerai au ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan, M. Douglas, mardi prochain. Nous examinerons tous les aspects du problème qu'il veut soumettre à mon attention. Il sera certainement bien accueilli.

[L'hon. M. Abbott.]

M. Green: Cet article autorise le ministère à entreprendre des recherches. Or, cela semble aller à l'encontre du Conseil national des recherches. Le ministre pourrait-il nous dire quel genre de recherches poursuit son ministère actuellement et quel genre entend-il poursuivre à l'avenir?

L'hon. M. Lesage: Il s'agit de recherches forestières et de recherches en matière d'utilisation du bois. Nous prévoyons également des subventions pour l'Institut de recherches sur la pulpe et le papier, de Montréal. Nous avons des laboratoires de produits forestiers à Ottawa et à Vancouver. Nous avons cinq stations de recherches forestières sur place à travers le Canada. Je ne puis en parler que de mémoire. Il y en a un à Petawawa et un autre à Valcartier, ainsi que deux ou trois autres. Voilà le genre de recherches que nous poursuivons. Nous travaillons également en collaboration étroite avec le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches en matière de défense, pour ce qui est des travaux intéressant l'Arctique.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8—*Terres de la Couronne.*

M. Adamson: Cet article vise les terres de la Couronne et leur mise en valeur. La plupart de ces terres de la Couronne dont la gestion est confiée au ministre...

L'hon. M. Lesage: Il ne s'agit pas de mise en valeur, mais de gestion.

M. Adamson: La gestion en est confiée au ministre parce qu'il s'agit de terres de la Couronne. Les terres de la Couronne qui se trouvent au Yukon relèveront-elles du ministre?

L'hon. M. Lesage: Oui. Au Yukon aussi bien que dans les Territoires du Nord-Ouest, les terres de la Couronne relèvent du gouvernement fédéral.

M. Adamson: Cela étant posé, je dirai que, dans nombre de cas, les terres de la Couronne qui sont fortement boisées forment le bassin de captation, bassin hydrographique ou réservoir, qui permettra de futurs aménagements hydro-électriques. Avant qu'on cède ces forêts à qui que ce soit, on s'assurera, je l'espère, que la coupe, dans ce bassin ou réservoir, ne sera pas poussée au point de provoquer l'érosion sur les sommets de la chaîne du littoral. Je mentionne ce point parce que les précipitations atmosphériques, là-bas, sont parmi les plus abondantes au monde. Cela est attribuable au Kouro-Sivo. La dénudation du terrain, en favorisant l'érosion, pourrait rendre impossible la mise en valeur des ressources hydrauliques.

J'en parle parce que je sais que la chose s'est reproduite dans d'autres parties du